

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

**NOM DU PRODUIT** Dégraissant à base d'eau 5L  
**RÉFÉRENCE** 020012

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange : Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme  
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage : Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

**Mention d'avertissement :** Danger

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient où l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235  
 P501

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.







### 2.3 Autres dangers : Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.  
**vPvB** : Non applicable

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Caractérisation chimique : Mélanges :

**Description** : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	<b>propane-2-ol</b>  Flam. Liq. 2, H225; ~  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<b>2,5-&lt;10%</b>
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	<b>acétone</b>  Flam. Liq. 2, H225; !~  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<b>5-&lt;10%</b>
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>  Flam. Liq. 3, H226; !~  STOT SE 3, H336	<b>&lt;2,5%</b>

**Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours :

**Remarques générales** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau** :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau.

**Après contact avec les yeux** :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

## 5. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction :

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Classe de stockage :** 3

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
<b>67-63-0 propane-2-ol</b>	
VME	Valeur momentanée : 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>67-64-1 acétone</b>	
VME	Valeur momentanée : 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme : 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>	
VME	Valeur momentanée : 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme : 188 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée

#### Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

#### · Equipement de protection individuelle :

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire :

Filtre A/P2 (EN 141, EN 143)

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

#### Protection des mains :

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiquesB.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

#### Indications générales

##### Aspect :

**Forme :**

**Couleur :**

**Odeur :**

**Seuil olfactif :**

Liquide

Selon désignation produit

Caractéristique

Non déterminé.

**valeur du pH:**

Non déterminé.

##### Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation :**

Non déterminé.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :**

56 °C

**Point d'éclair**

13 °C (DIN 53213)

**Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

**Température d'inflammation:**

425 °C (DIN 51794)

**Température de décomposition:**

Non déterminé.

**Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**Limites d'explosion:**

**Inférieure:**

2 Vol %

**Supérieure:**

12 Vol %

**Pression de vapeur à 20 °C :**

233 hPa

**Densité à 20 °C :**

0,953 g/cm<sup>3</sup> (DIN 53217)

**Densité relative**

Non déterminé.

**Densité de vapeur :**

Non déterminé.

**Taux d'évaporation :**

Non déterminé.

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

Entièrement miscible

**Coefficient de partage : n-octanol/eau :**

Non déterminé.

**Viscosité :**

**Dynamique :**

Non déterminé.

**Cinématique à 20 °C :**

13 s (DIN 53211/4)

**Teneur en solvants:**

**Eau:**

79,2 %

**VOC (CE)**

19,70 %

**VOCV (CH)** 19,70 %  
**Teneur en substances solides :** 1,1 %

## 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effet primaire d'irritation :

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Indications toxicologiques complémentaires :

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT :** Non applicable.

**VPvB :** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

14 06 03\* Autres solvants et mélanges de solvants

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

---

### 14.1 Numéro ONU

**ADR, IMDG, IATA**

UN1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S. A. (ACÉTONE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

**IMDG, IATA**

FLAMMABLE LIQUID, N. O. S. (ACETONE, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

3

IMDG, IATA



Class Label

3 Liquides inflammables.  
3

### 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:

Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler:

Attention: Liquides inflammables.

No EMS:

33

Stowage Category

F-E, S-E

B

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### Indications complémentaires de transport:

ADR

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S. A.  
 (ACÉTONE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, II

## 15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES



**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t  
**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t  
**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
Aucun des composants n'est compris.

#### **Prescriptions nationales :**

**Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**

<b>Classe</b>	<b>Part en %</b>
NK	10-25

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

#### **16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### **Acronymes et abréviations :**

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO : International Civil Aviation Organisation  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

L'information de cette fiche de sécurité est basée en l'état présent de nos connaissances en l'actuel CEE et les lois nationales. Elle proportionne orientation pour la santé, sécurité et aspects environnementaux du produit et il faudrait être considéré comme garantie de rendement propre pour des applications actuelles. Cette information est référée exclusivement à matériel spécifique et pour tant ne pourrait être valide en cas de combinaison avec d'autres matériels.